

Demandes de branchements existants - LES PROCEDURES EDF EVOLUENT

Groupement d'achats énergies – info Electricité

Toutes les demandes relatives à la facturation, modification de puissance, intégration ou résiliation de point de livraison, mise en service de branchement provisoire passent désormais par votre Espace Client Collectivités.

- Je crée mon Espace Client sur <https://entreprises-collectivites.edf.fr>
- Je formule ma demande de branchement en intégrant l'Ordre de service en pièce-jointe.

Pourquoi passer par mon Espace client pour une demande de branchement?

 - Un numéro de suivi est attribué à ma demande, vous pourrez le communiquer au Service Relation Client en cas de besoin.
 - Un historique de suivi est disponible
 - Un délai de traitement plus sécurisant et par conséquent un délai de traitement plus rapide
- Pour un meilleur suivi, en parallèle de ma demande via mon Espace Client, je transmets l'ordre de service à Hérault Energies, gestionnaire du groupement, à l'adresse mail suivante : s.gaillard@herault-energies.fr



Particularités
Pour les raccordements neufs
 préalable à la demande de branchement
Formuler une demande sur la plateforme ENEDIS afin d'obtenir un n° de Point De Livraison (PDL).

Besoin d'aide ou demande urgente? Contactez l'équipe dédiée EDF au 09 70 81 83 19

Besoin d'aide?



➔ Demande relative à ma demande de branchement



➔ remplir mon ordre de service
 ➔ informations sur les marchés?

